

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS «Marco Odermatt» sur www.electrolux.ch

En participant au jeu-concours «Marco Odermatt» sur www.electrolux.ch, vous confirmez accepter les présentes conditions générales de participation (ci-après «conditions de participation») d'Electrolux SA, Buckhauserstrasse 40, CH-8048 Zurich (ci-après «l'organisateur» ou «Electrolux») dans le cadre du jeu-concours et que vous remplissez les conditions suivantes pour y participer.

1 Droit de participation:

Si vous vous inscrivez au jeu-concours « Marco Odermatt », vous devez pouvoir prouver avoir plus de 18 ans et être domicilié/e en Suisse.

Sont exclus de la participation les membres de l'entreprise organisatrice ainsi que les membres d'autres entreprises du groupe Electrolux. Sont également exclus les partenaires commerciaux de l'organisateur ainsi que ses collaborateurs et employés.

Les mêmes conditions de participation s'appliquent à tous les participants. Chaque participant est responsable de l'exactitude des données fournies et ne peut participer qu'une seule fois au jeu-concours. La saisie de données erronées entraîne une exclusion de la participation. Les participations multiples ne sont pas possibles ou seront supprimées.

Toute participation sous le nom d'un tiers, notamment par le biais d'associations de jeux-concours, de services automatisés ou d'autres prestataires de services, ou toute autre manipulation, sont interdites. Electrolux se réserve le droit d'exclure le/la participant/e contrevenant aux présentes conditions de participation.

2 Période de promotion et déroulement du jeu-concours:

La promotion du jeu-concours «Marco Odermatt» débute le 23 février 2026 et se termine le 29 mars 2026 à 23h59.

3 Gain, désignation du gagnant et remise du gain:

En remplissant notre formulaire de contact, vous participez au jeu-concours. L'organisateur tirera au sort un total de 10 prix parmi toutes les participations reçues pendant la période de promotion.

1. prix: Ensemble lave-linge/sèche-linge Édition spéciale Marco Odermatt de la marque Electrolux, comprenant un lave-linge (WASLMO500) et un sèche-linge (TWSLMO500), d'une valeur de CHF 6'160.- (PVC), livraison et installation comprises.
2. prix: Lave-linge Édition spéciale Marco Odermatt (WASLMO500) d'Electrolux, d'une valeur de CHF 3'475.- (PVC), livraison et installation incluses.
3. prix: Une 1 paire de skis Stöckli de l'édition limitée Laser WRT Pro Momentum, produite à seulement 199 exemplaires, avec un revêtement supérieur doré (longueur 172 cm) – fabriqués à la main en Suisse. Plaque WRT D20 et fixation WRT12 incluses. Cette édition exclusive rend hommage à la saison exceptionnelle des athlètes Stöckli – fidèle à la devise: «Un ski doré pour une saison dorée». Valeur totale: CHF 3'019.-.
4. – 10. prix: Un exemplaire du livre «Marco Odermatt» de Laurent Morel.

Le paiement en espèces ou l'échange du gain sont exclus. Le droit au gain n'est pas transférable.

Le tirage au sort aura lieu le 31.03.2026. Sauf indication contraire, le/la gagnant/e sera choisi/e au hasard parmi toutes les réponses correctes reçues pendant la période de promotion, dans le cadre d'un tirage au sort non public, puis informé/e par e-mail par Electrolux. Si un gagnant

ne répond pas à la notification dans un délai de 5 jours ouvrables, il perdra son droit au prix et un autre participant sera tiré au sort. Il n'est pas possible de modifier a posteriori l'adresse e-mail indiquée par le/la gagnant/e. La livraison se fait en Suisse.

4 Participation gratuite:

- La participation au concours n'implique aucune obligation d'achat. Une participation gratuite est possible sur le site web. <https://www.electrolux.ch/fr-ch/local/promotions/jeu-concours-des-champions/>

5 Garantie / responsabilité

5.1. Electrolux décline toute responsabilité quant au succès de l'accès aux pages web mentionnées qui permettent de participer au jeu-concours.

5.2. La disponibilité des pages web existe dans le cadre des possibilités techniques et d'exploitation d'Electrolux et, de ce fait, ne s'applique pas en particulier aux suspensions dues à la maintenance ainsi qu'aux périodes pendant lesquelles le centre de calcul n'est pas accessible via Internet en raison de problèmes techniques ou autres sur lesquels Electrolux n'a aucune influence (force majeure, faute de tiers, etc.).

5.3. Les demandes de dommages et intérêts du participant et du gagnant, quel qu'en soit le motif juridique, sont exclues, sauf si l'organisateur est responsable en vertu de dispositions légales contraignantes (par ex. loi sur la responsabilité du fait des produits), en cas de faute intentionnelle, de négligence grave, d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations que l'organisateur est précisément tenu d'accorder au participant/à la participante ou au gagnant/à la gagnante en vertu du contenu et de l'objet du contrat ou dont l'exécution permet la bonne exécution du contrat et au respect desquelles le participant/la participante se fient et peut se fier régulièrement. Une demande de dommages et intérêts pour violation par négligence légère d'obligations contractuelles essentielles est limitée aux dommages prévisibles et typiques du contrat.

5.4. La limitation de responsabilité susmentionnée s'applique en particulier aux dommages causés par des erreurs, des retards ou des interruptions dans la transmission de données ou autres, en cas de dysfonctionnement des installations techniques ou du service, de contenus incorrects, de perte ou de suppression de données, de virus.

6 Protection des données:

6.1. Le/la participant/e accepte expressément les traitements décrits dans les conditions de participation.

6.2 Les données indiquées dans le formulaire en ligne (adresse e-mail) sont nécessaires pour le traitement et le suivi du jeu-concours. En participant et en confirmant les présentes conditions de participation, le/la participant/e déclare expressément accepter qu'Electrolux utilise, enregistre et, si besoin, transmet à des tiers ses données à caractère personnel. Les données sont transmises à des tiers uniquement dans la mesure où cela est nécessaire dans le cadre du jeu-concours. Le/la participant/e peut retirer à tout moment son consentement en envoyant un message à privacy@electrolux.com.

6.3. Conformément aux dispositions légales, chaque participant/e a le droit d'accéder à ses données et de les faire rectifier, bloquer, transférer, déposer une plainte auprès de l'autorité de surveillance compétente ou les faire supprimer. Pour exercer ces droits, il suffit d'envoyer un e-mail à privacy@electrolux.com. Vous trouverez toutes les informations complémentaires conformément à l'article 13 du RGPD dans la note d'information sur la protection des données sur le site <https://www.electrolux.ch/fr-ch/overlays/data-privacy-statement/>.

7 Dispositions finales:

Il n'existe aucun accord annexe. Les compléments et les modifications apportés aux présentes conditions de participation requièrent la forme écrite. Cela s'applique également à une modification de l'exigence de la forme écrite. Les présentes conditions de participation sont exclusivement régies par le droit matériel suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois. La Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) est exclue. Le for juridique exclusif est Zurich (ville), dans la mesure où un for juridique peut être convenu légalement. Tout recours juridique est exclu.

Si une disposition des présentes conditions de participation est invalide ou devient invalide en raison d'une circonstance survenant ultérieurement, les autres dispositions n'en sont pas affectées. La disposition invalide est remplacée par une disposition dont le sens et l'objectif se rapprochent le plus possible de la disposition invalide d'un point de vue économique et juridique. Il en va de même si les conditions de participation présentent une lacune non prévue ou si des parties de celles-ci sont rendues caduques par la jurisprudence actuelle. Electrolux se réserve le droit d'interrompre le jeu-concours à tout moment et sans préavis en cas de raison majeure (par ex. virus dans le système informatique, manipulation ou erreur dans l'application).

Electrolux SA, Buckhauserstrasse 40, CH-8048 Zurich – version février 2026
